

L'UNSA Vous informe !

Section UNSA Pas de Calais

CSAL du 19 janvier 2023

ordre du jour :

1. Approbation du pv du 22 septembre 2023
2. Adoption du règlement intérieur (pour avis)
3. Ponts naturels 2024
4. Evolution des emplois
5. Questions diverses

Cette instance s'est déroulée en partie en présentiel et en visio (dû aux conditions météorologiques) la CGT boycotte
la séance a commencé par les traditionnelles liminaires de :
FO, Solidaires, CFDT/CFTC, UNSA

1. Approbation du pv du 22 septembre 2023

le PV est approuvé

2. Adoption du règlement intérieur (pour avis)

le président souhaite que le RI soit le même dans tous les départements,

les OS ont toutes fait remarquer que les autorisations d'absence pour préparer et participer aux commissions sont trop restreintes,

les documents préparatoires seront envoyés 15 jours avant, si possible.

Les délais de convocation pour les experts : 5 jours

le délai de transmission des PV : doit être « raisonnable »

les frais de déplacement : discussion nationale

ce règlement n'est pas adopté et amènera une seconde convocation

3. Ponts naturels 2024

les ponts du vendredi 10 mai et 15 août 2024

1 seule journée d'autorisation d'absence exceptionnelle sera accordée

proposition de la direction lors de la séance :

rejet du pont du 16 août uniquement

rejet du pont obligeant les agents SIP et CDC à faire de l'accueil le vendredi

la proposition de l'unsa a été retenue : pont obligatoire avec 2 1/2 journée d'accueil l'après midi (mardi juste avant et lundi juste après, au même créneau que les rendez-vous physiques : 13h30-15h30)

vote pour : FO, CFDT/CFTC, UNSA

contre : Solidaires

4. Evolution des emplois

suppressions : -14 emplois !

Une fois de plus, des emplois seront supprimés !

Avec un nouveau verbiage : la contribution proportionnelle, la méthode renouvelée, le correctif opérationnel

et 3 correctifs : charges/enjeu, environnemental, opérationnel

Tout ça pour expliquer ces suppressions (et implantations) d'emplois,

localisés comme tel :

Direction : -2 IDIV , -2B , -2 C, -2 EDR

Immeuble Hénin Beaumont : -1C

PCE Bruay : -1IDIV HC remplacé par 1 IDIV CN

SDIF Béthune : -1B

SDIF St Omer : -1B

SIP Lens : -1 B

SPFE Arras : 1C

SPFE Bethune : -1B

SPFE Boulogne : -1B

PRS : -1B

Pairie départementale : -1B

SGC Lillers : -1C

SGC Montreuil : -1IDIV HC rremplacé par 1 IDIV CN

SGC Lens : -1 IDIV CN replacé par 1 A

L'UNSA Vous informe !

Section UNSA Pas de Calais

SGC béthune : -1 IDIV HC remplacé par 1 IDIV CN

Catégorie A :
suppression de 3 IDIV HC

Les transferts de la taxe d'Urbanisme :
1 au PELP ; 1 a St Omer, 1 cellule d'appui Arras, 1 PELH Arras

5. Questions diverses

bilan de la mise en place du SDIF : en automne

il n'est pas exclu de créer une cellule pour les EDD complexes, la mission reste en place,

travail à distance : 2 dans le département

bilan sur les Listes d'Aptitude :
80 candidats de B en A (la direction prétend regarder la capacité de se projeter dans des nouvelles fonctions, changer de métier)
46 candidats de C en B

Mutations locales : Mme Wimetz et Mme Delambre assureront une assistance